



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 28 avril 2026

Objet : Ressources humaines : contrat été service technique

L'an deux mille vingt-six et le 28 avril à 18 heures 45,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, DURAND Simone, BERTORELLO Sylvie, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, BRY Claire, ROBERT-IMBERT Carole, Messieurs GONCALVES Gilles, HOLIET Samuel, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DELAROUX Lionel, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe, ABBES Loïc, VARCIN Alexandre, CHATARD Gilles.

Absents excusés : M. BONO Vicente, Mme MIOTTO Lucie

Procurations : M. BONO Vicente donne procuration à M. GONCALVES Gilles.

M. HOLIET Samuel a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 28/04/2026

Délibération n° 2026/04/28

Objet : Ressources humaines : contrat été service technique

Madame le Maire propose la création d'emplois saisonniers, art 332-23-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, au sein des services techniques pour l'été afin de pallier les congés. Madame le Maire rappelle que ces postes sont ouverts exclusivement à des jeunes ayant 18 ans. Elle propose 2 contrats du 1er au 31 juillet, et du 1er au 31 août, rémunérés selon l'indice majoré 366.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer deux emplois à temps complet pour 1 mois à compter du 1er au 31 juillet, et du 1er au 31 août pour le service technique
- Ces emplois appartiendront à la catégorie C
- Il seront rémunérés sur la base de l'indice majoré 366
- les crédits nécessaire sont inscrits au budget.

Malijai,
Le 28/04/2026
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20260428-2026_04_28-